



# Livret d'accueil des bénévoles



Inscrits dans l'éducation populaire, les centres sociaux, véritables foyers d'initiatives, accueillent, soutiennent et promeuvent les habitants dans leurs projets et leurs engagements. Appuyés par des professionnels, les habitants sont invités à définir et à mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire<sup>1</sup>. **Ils sont l'essence du centre social.**

Donner un coup de main à l'animation d'un atelier, donner son avis en commission, s'impliquer dans la gouvernance du centre, des habitants de tous âges agissent, prennent des initiatives et participent pleinement à la vie du centre social et de leur quartier.

Toute personne souhaitant agir comme bénévole se voit remettre le présent livret, construit en 3 parties :  
1/ La présentation de l'association ASSQOT ; 2/ Qu'est-ce que le Centre social Polygone ? ; 3/ Les missions et le cadre proposés aux bénévoles.

## **1. VOTRE ASSOCIATION : L'ASSQOT, QU'EST-CE QUE C'EST ?**

### **1.1. Son objet**

L'association ASSQOT (Animation Sociale et Solidaire des Quartiers Ouest Toulousains) a pour raison d'être une seule grande mission : **lier les individus.**

En d'autres termes, elle a pour objet de développer le lien social au travers de l'éducation populaire. Selon nous, le lien social permet intrinsèquement d'apprendre les uns des autres, de partager ses connaissances, ses richesses, de mutualiser ses ressources dans le respect et le vivre ensemble pour un enrichissement commun.

### **1.2. Ses valeurs**

Nos valeurs sont la Citoyenneté, la Mixité Sociale, la Laïcité, la Liberté, le Libre-arbitre, la Justice et la Transparence. Les activités sont ouvertes à toutes et tous, sans distinction de sexe, d'âge ou d'appartenance culturelle ou culturelle.

### **1.3. Son histoire**

Historiquement, l'association créée en 1983 à l'initiative de parents d'élèves et dont le siège social se trouve à Lardenne, avait plutôt la vocation d'accueil de loisir et séjour vacances pour les jeunes. Au fil des années, les actions se sont élargies en direction des familles et des habitants, de nouveaux locaux ont été animés dans les quartiers avoisinants le siège. L'association est devenue, au fur et à mesure, un acteur important dans le paysage social (animation de quartier, action éducative et parentalité...). En 2014, le local de Beauregard obtient l'agrément « Espace de vie sociale » puis en 2017, l'association reprend la gestion du centre social Polygone géré initialement par la CAF. Les annexes (Arènes, Cépière et Beauregard), deviennent des antennes du centre social, ce qui définira par la suite le territoire d'intervention. En Septembre 2018, l'association reprend également la gestion du centre social de

---

<sup>1</sup> Extrait de la Charte fédérale des Centres Sociaux et Socioculturels de France



Bagatelle, initialement également CAF. En 35 ans, l'ASSQOT est devenu un acteur majeur dans le schéma éducatif et social du secteur Ouest de Toulouse.

## **1.4. Son Conseil d'Administration**

L'ASSQOT est administrée par un conseil d'administration dont les membres bénévoles sont issus de la société civile.

## **1.5. Son organisation actuelle**

L'association ASSQOT gère :

- 2 CLAE élémentaires : Lardenne et Emilie de Rodat,
- un Centre de loisirs, accueil jeunes, stages et séjours vacances,
- le Centre social de Polygone (annexes Cépière, Beauregard et Arènes) depuis Janvier 2017,
- le Centre social de Bagatelle depuis Septembre 2018.

## **1.6. Ses financeurs principaux**

La ville de Toulouse, la CAF, l'Etat et le Conseil Départemental.

## **1.7. Ses objectifs**

1. Permettre aux individus de trouver une place dans la société
  - a. Favoriser le bien-être et l'épanouissement personnel.
  - b. Rendre les individus acteurs de leurs vies et de leurs territoires.
  - c. Responsabiliser les individus d'une même société.
2. Créer un socle de valeurs communes à la vie en société
  - d. Permettre l'égalité de tous.
  - e. Favoriser la notion de respect.
  - f. Sensibiliser aux enjeux écologiques.
3. Favoriser le vivre ensemble
  - g. Assurer l'intégrité physique et morale des individus.
  - h. Développer le sentiment d'utilité et d'appartenance.
  - i. Développer la communication entre individus.
  - j. Favoriser la participation et implication des individus.



## 2. VOTRE CENTRE SOCIAL POLYGONE

### 2.1. Qu'est-ce qu'un centre social ?

Les centres sociaux veillent à ce que chacun puisse avoir accès aux droits fondamentaux et trouve sa place dans la société. Ils s'appuient sur 3 valeurs fondatrices :

#### DEMOCRATIE

Opter pour la démocratie, c'est, pour les centres sociaux, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

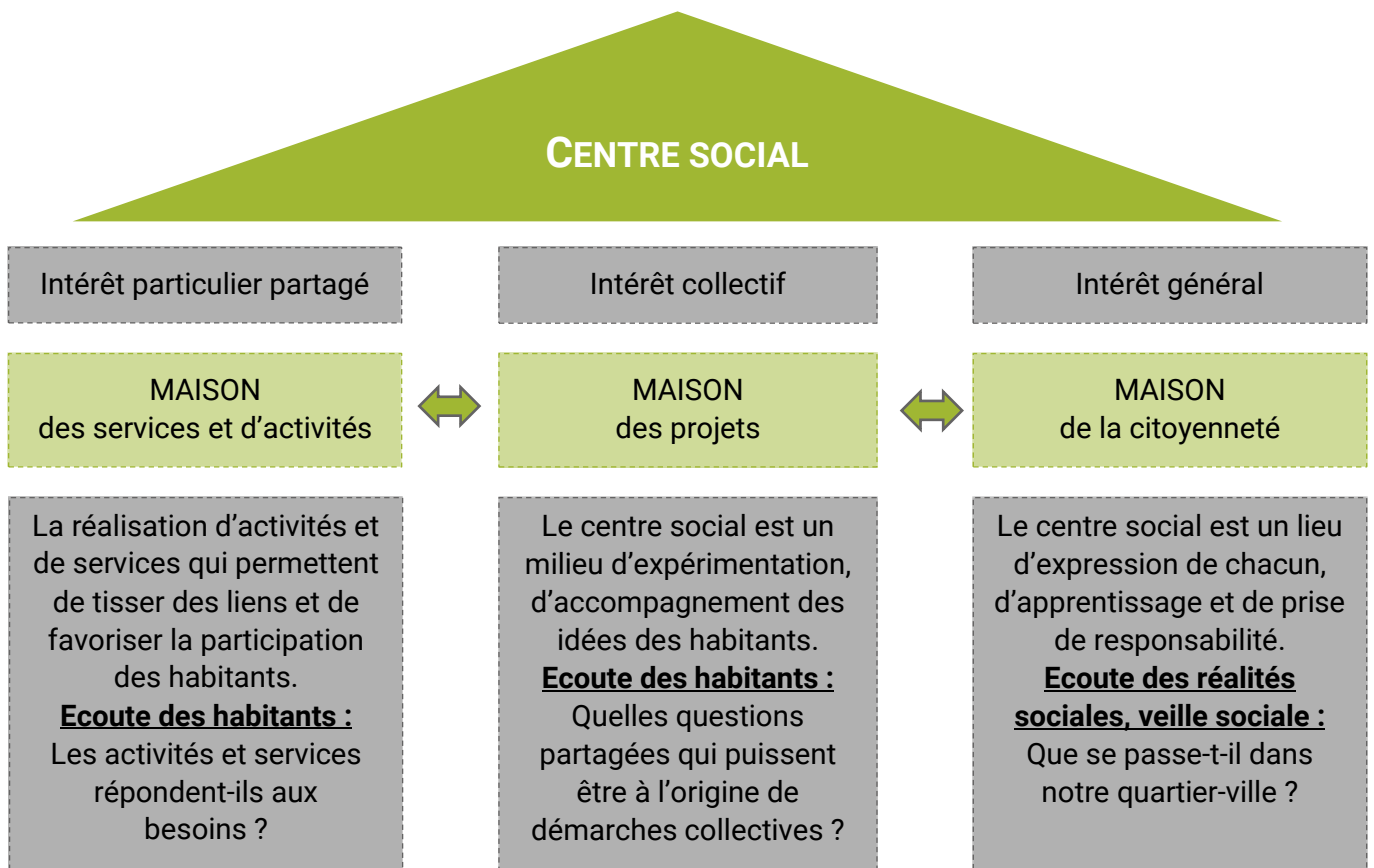
#### DIGNITE HUMAINE

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux.

#### SOLIDARITE

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capable de vivre ensemble en société, est une conviction forte des Centres sociaux.

Les « Trois Maisons des Centres Sociaux » permettent de décrire leurs principaux champs d'action.





## 2.2. Que propose votre centre social Polygone ASSQOT ?

### Son territoire

Le Centre social Polygone intervient sur les quartiers de Polygone, Arènes, Cépière, Beauregard, Fontaine-Bayonne, Casselardit et Cartoucherie.

### Ses missions

Lutter contre l'isolement, favoriser le bien vieillir, informer sur les droits sociaux, accompagner vers la parentalité, soutenir les initiatives du territoire, sensibiliser à l'écologie, lutter contre les discriminations, faciliter l'accès au bien-être, à la culture, à l'emploi et l'insertion, à un logement décent...



## 2.3. La participation, socle du centre social

La participation des habitants constitue l'existence même du projet centre social. Que ce soit en tant qu'adhérents, bénévoles ou partenaires, les habitants participent à la vie de leur quartier et favorisent le développement social. Vivre ensemble et prendre en compte les envies de chacun implique que les habitants soient engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

Parce qu'ils sont les mieux placés pour agir sur ce qu'ils veulent changer dans leur quartier, ils deviennent acteurs de leur propre évolution. Le centre social favorise cette participation et développe la responsabilisation des personnes face aux enjeux du quotidien. C'est un lieu d'initiatives et de construction de réponses adaptées aux réalités vécues par les habitants d'un territoire.



## **2.4. La gouvernance ASSQOT / centre social Polygone**

### **La gouvernance, c'est quoi ?**

Ce sont simplement les règles et les processus qui définissent de quelle manière les acteurs d'une structure (salariés, adhérents, partenaires...) participent à la concertation, à la prise de décision et font entendre leur voix.

Aujourd'hui le centre social est géré par l'association ASSQOT dont le Conseil d'Administration (CA) décide des grandes ambitions du centre social. Le centre social Polygone y est représenté aujourd'hui par 1 seule adhérente.

A termes, afin que le CA représente d'avantage les adhérents du centre social, au moins 4 ou 5 adhérents pourraient être élus au CA. Cela permettrait directement de faire plus de liens entre l'association et le Centre social.

## **3. ETRE BENEVOLE AU CENTRE SOCIAL POLYGONE**

### **3.1. Notre définition du bénévolat**

Le bénévole est « celui qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial »<sup>2</sup>. Le bénévolat est donc un don de temps librement consenti et gratuit.

### **3.2. Accueil du bénévole**

L'association propose un mode d'emploi pour accueillir ses nouveaux bénévoles :

**1** Dans un premier temps la personne souhaitant s'impliquer au sein de l'association est reçue par la personne en charge de l'axe participation et du bénévolat. Cette première rencontre permet de présenter les centres sociaux, d'exposer les valeurs de l'association, son projet, son organisation et ses activités ainsi que le livret d'accueil du bénévole. Elle permet aussi d'échanger avec la personne sur ses souhaits d'investissements, ses centres d'intérêts, ses expériences et sa disponibilité.

A l'issue de ce temps, le futur bénévole est soit :

- Orienté vers une activité existante.
- Accompagné vers la mise en place d'une nouvelle activité en lien avec ses compétences et correspondant au projet de l'association et aux besoins des habitants.
- Orienté vers une autre association.

Un référent salarié (ou bénévole) est déterminé pour accompagner le futur bénévole selon la spécificité de la mission choisie. Si le bénévole ne sait pas dans quelle activité il souhaite s'engager, il peut découvrir les différentes activités grâce à un emploi du temps sur mesure établi par son référent.

---

<sup>2</sup> Définition du Conseil économique et social



2 Une seconde rencontre aura lieu avec ce référent afin de présenter l'action plus en détails, sa démarche pédagogique, son fonctionnement et de déterminer l'investissement du futur bénévole. Après une période d'observation, la personne s'engagera définitivement comme bénévole de l'association et signera une convention d'engagement réciproque.

### **3.3. Quelles sont les actions possibles ? A chacun son engagement !**

Les formes d'engagements bénévoles sont très diverses. Elles varient selon les envies et les compétences des bénévoles mais aussi en fonction de leurs disponibilités. Bien qu'il y ait des « activités socles » régulières, nous sommes ouverts à toutes activités atypiques. Toute proposition est la bienvenue. Vous souhaitez créer votre propre activité, vous souhaitez intégrer une équipe déjà constituée, vous avez du temps mais pas régulièrement... Nous sommes à votre écoute !!

Etre bénévole auprès d'adultes :

- Aide administrative.
- Atelier artistique, manuel ou culturel.
- Accueil.
- Accompagnement/ parrainage d'un nouveau bénévole.
- Informatique.
- Atelier cuisine, jardinage...
- Aide à l'organisation ou à l'accompagnement de sortie culturelle...

Etre bénévole auprès d'enfants :

- Accompagnement à la scolarité (CLAS).
- Atelier artistique, manuel ou culturel.
- Accompagnement de projets.
- Découverte du jardinage...

Etre bénévole « couteau-suisse » :

- Bricolage.
- Aide à la distribution de flyers...
- Aide à la préparation d'événements.
- Affichage
- Et toute autre activité à proposer...

Etre bénévole auprès des familles :

- Sorties familles.
- Atelier parents/enfants.
- Soirée à thèmes.
- Divers ateliers...

Etre bénévole dans le Conseil d'Administration de l'association :

- Participer à la vision de l'association, être garant du projet associatif et de sa bonne gestion.

### **3.4. Adhésion à l'association**

A partir du moment où le bénévole choisit de s'engager avec l'association, il remplit une fiche d'adhésion. Sa participation financière (10€/an) est ensuite laissée à son libre choix. L'adhésion à l'association est



familiale. On entend par famille, les parents et les enfants ayant le même foyer ou à charge. L'ASSQOT est une association de loi 1901. Etre adhérent, c'est appartenir à l'association, en être acteur, pouvoir voter à l'assemblée générale et se porter candidat à la fonction d'administrateur. La carte d'adhésion est valable de date à date, pour tous les membres de son foyer et pour les deux centres sociaux (Polygone et Bagatelle).

### 3.5. Accompagnement du bénévole

Tout au long de son implication dans la structure, le bénévole est en lien avec son référent avec qui il peut discuter à tout moment de ses missions, des problèmes rencontrés, de ses ressentis. **Au bout de 4 mois**, un temps spécifique d'échange sera programmé entre le bénévole et son référent pour faire un point.

### 3.6. Formation

Au cours de ce point d'étape, le bénévole pourra aussi exprimer ses souhaits de formation à son référent. Lui-même pourra aussi lui proposer des sessions de formations correspondant à ses besoins.

### 3.7. Echanges entre bénévoles

Au cours de l'année, des dates sont proposées pour que les bénévoles dans tous les domaines se rencontrent. Cela favorise l'interconnaissance et les échanges de pratiques.

### 3.8. Temps conviviaux

Les bénévoles sont adhérents du centre social. Ils sont donc invités à participer à tous les temps conviviaux du centre pour lesquels ils seront prévenus par mail.

Par ailleurs, ils sont aussi invités à partager le repas de la journée associative avec nous qui a lieu chaque année.

## NOTES PERSONNELLES

## CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

Entre le bénévole,

NOM	Prénom	Date de Naissance
Tel	Email	

ET

L'association ASSQOT, représentée par son Président, Mr Bruno VENZAC, ou par délégation,

**L'association ASSQOT s'engage**, à l'égard du bénévole :

- à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :

---

---

---

- à respecter les horaires et disponibilités convenus suivants :

---

---

---

- à écouter ses suggestions,
- à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation,
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,
- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association (déplacements, matériel),
- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subits dans le cadre de ses activités,
- à l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre de sa collaboration comme bénévole.

L'Association ASSQOT pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration mais, dans la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.



**Le bénévole s'engage, à l'égard de l'association :**

- à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en respectant la protection et la sécurité des données personnelles auxquelles il pourrait avoir accès dans le cadre de ses missions
- à prendre soin de ne pas conserver ni communiquer les mots de passe et différents accès aux données de l'association qui lui seraient fournis dans le cadre de ses missions
- à coopérer avec les différents partenaires de l'Association: bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles,
- à respecter ses valeurs, son éthique et son fonctionnement,
- à respecter discrétion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées,
- à respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité à prévenir le responsable désigné,
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

Le bénévole pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Le Bénévole :

A, \_\_\_\_\_

Le, \_\_\_\_\_

Signature :

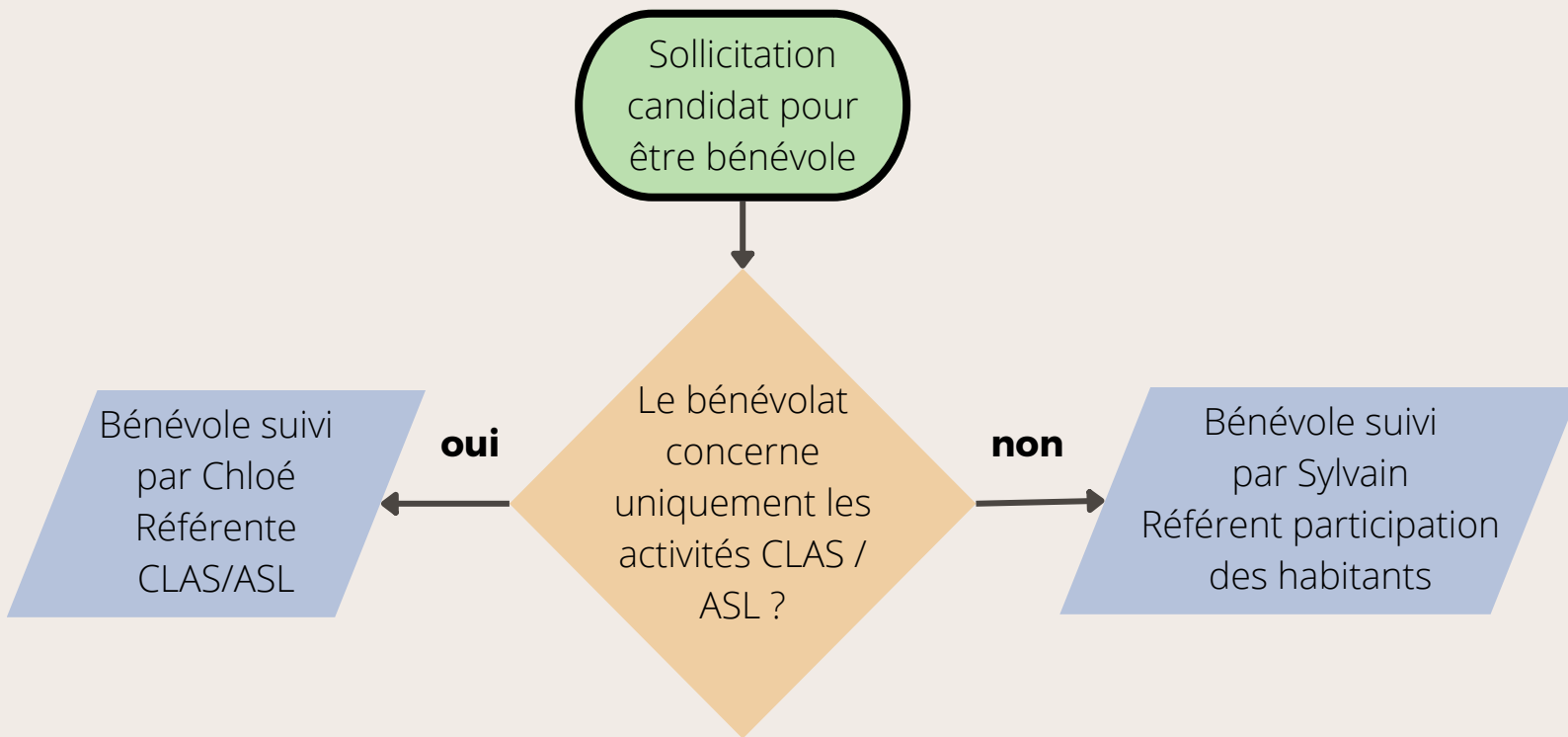
L'association ASSQOT :

Le, \_\_\_\_\_

Représenté par, \_\_\_\_\_

Signature :

# Fonctionnement du suivi des bénévoles (1)



# Fonctionnement du suivi des bénévoles (2)

